

**RAPPORTEUR : M. Brahim BENZERGA**

**OBJET : Contrat Enfance : versement 2008 de la part de la commune à l'association ACCORD et à l'association des 400 COUPS- régularisation**

*Mesdames, Messieurs*

*Le contrat enfance de la ville de Châtellerault est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la ville de Châtellerault, la caisse d'allocations familiales de la Vienne et la mutualité sociale agricole, pour le développement d'une politique globale en faveur de la petite enfance.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code de l'action sociale et des familles,

**VU** la convention contrat enfance signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne et la commune de Châtellerault le 19 décembre 2005,

**CONSIDERANT** que l'association ACCORD et l'association MJC les 400 coups mettent en place des actions en direction de la petite enfance (Festival petite enfance pour Accord et programme jeune public pour les 400 coups)

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault s'est engagée à verser le complément financier pour ces mêmes actions et qu'au moment du passage du contrat enfance au contrat enfance jeunesse, le paiement n'a pas été effectif en 2009

Le conseil ayant délibéré :

- décide de verser les sommes revenant à l'association Théâtre ACCORD et à l'association MJC des 400 COUPS, pour la part de la commune du contrat enfance de l'année 2008 détaillées comme suit :

Théâtre ACCORD 2 734,80 euros  
Les 400 coups 750,00 euros

Le financement était le suivant :

Cinéma les 400 coups	Financement CAF	1 697,50
	Financement MSA	52,50
	Financement Ville	750,00
Théâtre ACCORD	Financement CAF	6 189,76
	Financement MSA	191,44
	Financement Ville	2 734,80

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 13 avril 2011**

**n° 19**

**page 2/2**

Le montant sera à imputer sur la ligne 6574/2130, aux sous fonctions correspondantes.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2591  
Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM